



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le 10 juin à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, BERARD Guy

Excusés : VINCENT Denise (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine)

Fanny JOUANNEAU a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2022/43 : Don à l'association le relais Ukrainien

Vu le CGCT et son article L 1115-1,

Vu la délibération n°2022/42,

Considérant la volonté des élus d'apporter une aide aux réfugiés Ukrainiens en participant aux actions locales de soutien à cette population,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 6 familles Ukrainiennes sont accueillies à La Grave et qu'une association s'est créée pour les aider pour les aspects alimentaire et logistique.

Le Maire propose d'effectuer un don de 500 € à l'association le relais Ukrainien qui se mobilise pour accueillir et procurer des conditions de vie dignes aux familles concernées, composées de 4 mamans, 7 enfants et 1 adolescent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder une subvention de 500 € à l'Association le relais Ukrainien, sise à La Grave.

DIT que cette subvention sera versée au titre du budget 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : **13 JUIN 2022**

